

Aurélien Evrard

Sciences Po Paris, Centre d'études européennes
ATER à l'Université Paris 13 – Nord

**L'INTEGRATION DES ENERGIES RENOUVELABLES AUX POLITIQUES
PUBLIQUES DE L'ELECTRICITE EN EUROPE.
UNE COMPARAISON : ALLEMAGNE, DANEMARK, FRANCE**

Thèse de science politique, spécialité : « Sociologie politique et politiques publiques »
Sous la direction de Pierre Lascoumes (CNRS – Centre d'études européennes)

Soutenue le 10 décembre 2010

Mention « *Très honorable avec les félicitations du jury* »

COMPOSITION DU JURY

Yannick Barthe, Chargé de recherche CNRS (CSI, ENSMP)
Pierre Lascoumes, Directeur de recherche CNRS (CEE, Sciences Po), directeur
Alain Nadaï, Chercheur contractuel - HDR, (CNRS/EHESS & ENPC), rapporteur
Yves Surel, Professeur des Universités, Université Paris II, Président du jury
Joseph Szarka, Reader, University of Bath
Frédéric Varone, Professeur ordinaire, Université de Genève, rapporteur

RESUME

Depuis leur émergence comme nouvelle catégorie d'action publique dans les années 1970, les énergies renouvelables (ENR) ont progressivement été intégrées aux politiques publiques de l'électricité de la plupart des Etats européens. Notre recherche analyse ce processus à partir d'une comparaison qualitative de trois Etats membres de l'UE qui ont connu des trajectoires différentes. Le Danemark se présente comme le pays pionnier dans ce domaine, puisque les ENR ont bénéficié d'un soutien public appuyé dès la fin des années 1980 et occupent aujourd'hui une place importante dans la production d'électricité. L'Allemagne l'imites un peu plus tardivement avec une dynamique impulsée en partie au début mais surtout à la fin de la décennie suivante ; elle figure aujourd'hui parmi les leaders mondiaux. La France a pour sa part longtemps été considérée comme « retardataire » avec une impulsion donnée seulement à partir des années 2000, mais qui ne lui permet pas encore de compenser ce retard.

Cette comparaison de trois trajectoires nationales repose sur des choix méthodologiques et théoriques spécifiques qui permettent de dégager des pistes plus générales pour analyser les changements dans l'action publique. Premièrement, nous avons recours à une démarche comparative à la fois diachronique et synchronique. La comparaison porte en effet sur trois cas nationaux contrastés, mais elle comporte également une dimension temporelle essentielle. Elle s'inscrit en effet non seulement dans une durée relativement longue (plus de trente ans), mais accorde en outre une attention particulière aux différentes temporalités du changement. Deuxièmement, dans la perspective ouverte par le « modèle des trois I », nous définissons un cadre théorique multidimensionnel, avec la combinaison de quatre dimensions : les institutions, les idées, les configurations d'acteurs et une variable

contextuelle (liée au niveau international/européen, d'une part, et au contexte politique national, d'autre part).

Dans ce cadre, notre étude met tout d'abord en évidence la spécificité initiale de ces sources d'énergie, que nous avons analysées comme une « alternative de politique publique ». Quels que soient les pays, les énergies renouvelables ont d'abord été développées de façon artisanale par des individus isolés, avant d'être captées par les mouvements écologistes et/ou antinucléaires, qui en ont fait le socle d'une proposition de politique énergétique alternative. Elles sont donc associées à un projet de transformation radicale des systèmes énergétiques conventionnels et notamment du secteur de l'électricité, dont elles remettent en cause l'approche centrée sur l'offre d'énergie, ainsi que la gestion centralisée et technocratique. Elles correspondent à ce que nous appelons une alternative de politique publique, définie comme un *ensemble cohérent de propositions, construit autour de représentations communes, d'arrangements institutionnels et de configurations d'acteurs spécifiques, qui vise non seulement à promouvoir une solution particulière, mais également à transformer le secteur dans lequel celle-ci s'insère*. L'analyse des interactions entre cette alternative et le secteur de l'électricité nous permettent de tirer des enseignements généraux pour l'analyse du changement dans l'action publique.

Tout d'abord, nous démontrons que, dans les trois pays, l'opposition frontale entre le secteur électrique et l'alternative de politique publique construite autour des énergies renouvelables constitue le point de départ d'un processus d'intégration lent, irrégulier, et conflictuel de ces technologies. Les différences observées quant au *timing* et à l'ampleur du développement des ENR peuvent être expliquées par la combinaison des variables institutionnelles, intellectuelles et l'impact sur celles-ci du contexte international et politique national.

Ces trois cas mettent ensuite en évidence un processus de changement plus complexe que ne le laissent parfois entendre les approches théoriques centrées sur une seule variable. L'étude de dynamiques temporelles différentes nous conduit plus précisément à considérer ce changement comme le résultat de deux processus distincts, mais interdépendants. Premièrement, une phase d'évolutions à la marge, contraintes par le cadre du secteur de l'électricité, mais porteuses de « graines » du changement, presque insensibles ou invisibles à court et moyen terme, mais qui sont potentiellement transformatrices sur la longue durée. Nous avons notamment mis en évidence l'amélioration de l'image des ENR, ainsi que l'émergence de nouveaux acteurs et la constitution de réseaux. Deuxièmement, des périodes de déstabilisation des secteurs électriques, qui interviennent à la suite de chocs exogènes (niveau international et alternances politiques). Celles-ci entraînent une « redistribution des cartes » au sein du secteur et permettent aux évolutions encore invisibles de produire leurs effets. C'est dans ce sens que les deux processus – les évolutions lentes et incrémentales, d'une part, et les changements plus soudains, d'autre part – nous semblent interdépendants et expliquent conjointement la place qu'occupent aujourd'hui les énergies renouvelables dans les politiques énergétiques de l'Allemagne, du Danemark et de la France.

Nous constatons enfin une forme d'hybridation entre le secteur de l'électricité et l'alternative de politique publique construite autour des énergies renouvelables. En effet, celle-ci ne s'est complètement imposée ni en France, ni en Allemagne, ni au Danemark. Dans les trois pays, le développement des ENR n'a occasionné que des évolutions à la marge du secteur de l'électricité, c'est-à-dire le développement d'un discours environnemental et une certaine forme de pluralisation du processus décisionnel. Les énergies renouvelables sont pour leur part de plus en plus influencées par l'approche traditionnelle de l'énergie, c'est-à-dire un usage centralisé, focalisé en premier lieu sur l'offre et marqué par le monopole des grandes compagnies d'électricité. Elles seraient donc finalement devenues une source d'énergie « comme les autres ».